

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N° SPÉCIAL 456/NOVEMBRE 2024

Harcèlement

**Il existe
des solutions !**



CONSEILS

**Mon enfant est harcelé :
comment agir ?** p.4

INTERVIEW

**La méthode Pikas
expliquée** p.8



1

Il • elle défend les droits de tous les enfants de l'école et de leurs parents.

2



Il • elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

3

Il • elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.

LES 5 ACTIONS CLES DU PARENT DELEGUE



Adhérez !

fpe



4



Il • elle est soutenu • e dans ses initiatives par un réseau national et il • elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

5

Il • elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.





3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Le harcèlement est l'affaire de tous !
2. Des conseils pratiques pour repérer
3. Zoom sur une méthode qui a déjà fait ses preuves

Harcèlement

Il existe des solutions !

Si le phénomène est aujourd'hui bien identifié, sa prise en charge demeure très dépendante de la formation des personnels. Il existe néanmoins **une large palette d'outils à disposition des familles** d'enfants victimes pour donner l'alerte.

Texte :
ÉMILIE GILMER

Mon enfant est harcelé : comment agir ?

1. Comment définit-on une situation de harcèlement ?

« Il s'agit d'« une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique », « Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre [...] » Ce rapport de force et de domination, ainsi que la régularité des agressions dans le temps, participent à l'isolement de la victime ». Cette définition, que l'on retrouve aujourd'hui sur le site du ministère de l'Éducation nationale, a connu différentes évolutions ces dernières années. Elle reste d'ailleurs encore perfectible selon plusieurs experts. « On a longtemps considéré que le harcèlement était le fait d'un agresseur malfaisant qui plaçait sa victime dans une situation d'emprise, précise Nicole Catheline¹, pédopsychiatre et spécialiste du sujet. Or, le psychologue suédois Anatol Pikas a introduit une dimension nouvelle et fondamentale, celle du groupe. Lui, définit le harcèlement comme une conduite agressive, qui dure, se répète, et qui met en jeu une dynamique de groupe. Selon lui, c'est d'ailleurs à cause de cette dynamique de groupe que la victime ne parvient pas à se sortir de la situation. Cette définition inclut par ailleurs la notion de cyberharcèlement, puisqu'on sait que le problème dépasse le cadre scolaire et que la question du groupe est centrale sur les réseaux sociaux. »

2. Quels sont les signes qui doivent alerter ?

« Tout changement de comportement dans quel que domaine que ce soit », répond Nicole Catheline. *Le Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles*, accessible sur le site du ministère, recense les signaux faibles identifiés dans la cour, à la cantine, etc., mais aussi à la maison. Il énumère entre autres les troubles du sommeil, la perte d'appétit, les maux de ventre/tête, la dévalorisation de soi, la baisse des résultats scolaires, les affaires perdues ou dégradées. Il évoque aussi, et notamment, l'agressivité ou le repli sur soi. « Le problème en ce qui concerne l'apparition de comportements irascibles, par exemple, est que l'on a tendance à les mettre sur le compte de la pré-adolescence ou de l'adolescence, indique la pédopsychiatre. Le risque est de se dire "Ça y est, c'est l'adole-

Et si
l'autre
c'était
toi ?



« Selon le psychologue suédois Anatol Pikas, c'est à cause de la dynamique de groupe que la victime ne parvient pas à se sortir de la situation. »

— NICOLE CATHELIN, PÉDOPSYCHIATRE



6 %

C'EST LA PROPORTION de collégiens qui seraient victimes, en France, de harcèlement « entre pairs ».
Source : [Publication de la DEPP - 2024](#) - Premiers résultats de statistiques de l'enquête Harcèlement 2023.

cence qui commence" et de passer à côté. » Pour rappel, les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

3. Comment en parler à son enfant ?

► **«Ce n'est pas une honte et le problème ne vient pas de toi»**

L'une des grandes difficultés est que les enfants victimes ont tendance à dissimuler ce qui leur arrive. « Mon conseil est de poser la question assez directement à son enfant tout en le rassurant : "Est-ce que tout se passe bien à l'école ? Est-ce que quelqu'un t'embête ? Je me permets de te le demander car beaucoup d'enfants rencontrent ce type de situation ? Si c'est le cas, tu n'y es pour rien », suggère Nicole Catheline.

► **«Si cela t'arrivait, on en discuterait ensemble et je ne prendrais pas de décision sans t'en avoir parlé».**

Les enfants craignent souvent la réaction des adultes, paniqués à l'idée que ces derniers aillent sermonner les harceleurs. Leur crainte de passer pour « une balance » et de voir la situation s'aggraver est souvent à l'origine de leur silence. Encore une fois, l'idée est vraiment de rassurer son enfant.

► **«Tu peux t'adresser à quelqu'un d'autre si tu ne veux pas m'en parler»**

Il est utile d'informer son enfant de la possibilité d'aller parler à un autre adulte. Cela peut être à un référent, dont il trouvera les coordonnées affichées dans le hall de son établissement ou dans son carnet de

correspondance. Cela peut-être, aussi, en appelant le numéro vert dédié, anonyme et gratuit : le 3018 pour les cas de harcèlement et de cyberharcèlement.

4. Qui contacter pour donner l'alerte ?

► **L'établissement.** Le programme pHARe, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, prévoit, entre autres, la mise en place d'une équipe ressource dans chaque établissement. Cette équipe est composée de cinq personnes (par exemple : un enseignant, un conseiller principal d'éducation, une assistante de service social, un psychologue, une infirmière) formées au repérage et à la prise en charge des situations. « Le programme pHARe est obligatoire dans toutes les écoles et tous les collèges depuis la rentrée 2022 et il va l'être dans tous les lycées dès la rentrée 2023, rappelle Nicole Catheline, qui a elle-même contribué à son élaboration. Certes, le travail est en cours et prendra du temps – 50 000 personnes ont été formées à la méthode de la préoccupation partagée (lire l'interview page 18), alors qu'il y a en France 800 000 enseignants – mais logiquement, chaque établissement doit être en capacité de répondre à un élève ou à un parent qui signale une situation. »

► **Le référent académique.**

Il peut arriver, néanmoins, que l'équipe ressource soit démunie, peu ou mal formée. Dans ce cas, les parents peuvent joindre un référent académique, dont les coordonnées sont disponibles sur le site de l'académie. « Celui-ci prendra alors contact avec l'établissement scolaire pour traiter la situation », note Nicole Catheline.

► **Le numéro vert.**

Le 3018 est désormais le numéro vert unique, si c'est un problème de harcèlement à l'école ou si le harcèlement se passe sur les réseaux sociaux. Les écoutants proposeront alors de contacter directement le référent académique pour l'informer de la situation.

► **La défenseure des droits.**

Elle interviendra en tout dernier recours sur une situation pour laquelle tous les autres leviers ont été actionnés sans succès.

5. Quand faire appel à la justice ?

« De mon point de vue, et hormis cas de force majeure, le dépôt de plainte n'est pas une bonne idée, confie Nicole Catheline. Le problème est que lorsqu'on s'en

Le programme pHARe est obligatoire dans toutes les écoles et tous les collèges depuis la rentrée 2022 et dans tous les lycées depuis la rentrée 2023.

remet à la justice dans une situation de harcèlement scolaire, il y a un « risque » que l'affaire soit classée sans suite faute de preuves, ce qui constitue une blessure terrible pour les parents et pour l'enfant victime. Par ailleurs, le fonctionnement de la justice étant relativement lent, on peut imaginer qu'un dépôt de plainte en 6^e trouve son issue plusieurs années plus tard, ce qui risque là encore d'être très difficile à vivre pour l'enfant victime. » Le cas du cyberharcèlement diffère néanmoins dans la mesure où les captures d'écran constituent des preuves.

6. Quelles sont les « erreurs » à éviter ?

► **Essayer de régler le problème soi-même.**

Chercher à entrer en contact avec les parents des enfants harcelés, voire avec les enfants eux-mêmes, est fortement déconseillé dans la mesure où il n'existe aucun tiers médiateur. Le risque est de s'exposer à de l'incompréhension, du déni, voire à une réaction agressive.

► **Changer d'emblée son enfant d'établissement scolaire.**

« Je ne suis pas hostile au changement d'établissement, mais à condition qu'il soit préparé et accompagné, prévient Nicole Catheline. Car si la situation n'a aucunement été traitée, l'enfant aura peur que le harcèlement recommence ailleurs. Il adoptera alors probablement un langage corporel qui le rendra vulnérable et il existe un risque, en effet, que les difficultés recommencent. »

(1) Auteurs de *Le harcèlement scolaire*, éd. Puf et *Souffrances à l'école. Les repérer, les soulager, les prévenir*, éd. Albin Michel.



À ÉCOUTER :

« Au-delà du miroir », c'est une série documentaire de la MAE. Réalisé par Isabelle Sabourault et Pierre Chaffanjon, ce podcast donne la parole à cinq jeunes nés avec une malformation faciale, et victimes de harcèlement.

mae.fr

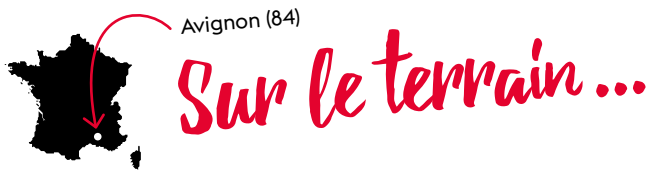
L'AVIS DE LA FCPE

Le harcèlement scolaire a été décrété « priorité absolue » le 6 juin 2023 par la Première ministre Elisabeth Borne. Pourtant, en parallèle, le gouvernement a maintenu la suppression de 1500 postes d'enseignants à l'école publique. Comment repérer et accompagner les enfants lorsque les premiers signaux de harcèlement apparaissent, s'il manque déjà des adultes au sein des établissements ? La FCPE demande à ce que le harcèlement entre enfants soit désigné grande cause nationale. Elle attend une conférence nationale avec tous les acteurs de la communauté éducative, mais aussi les associations et

institutions reconnues dans la lutte contre ce fléau, où ses revendications pourront être portées : des fonds dédiés afin de financer des projets de prévention qui ont déjà fait leurs preuves ; une médecine scolaire forte ; des adultes formés et en capacité de sensibiliser les élèves à l'usage des réseaux sociaux, de repérer les situations dangereuses ; des accords avec les GAFAs afin que les algorithmes identifient les déferlements de haine... ; des cours de récréation végétalisées, avec des espaces pensés pour permettre des rencontres et échanges entre garçons et filles.



© Arnaud Jullian



Quand l'école fait face

Partout en France, des établissements scolaires sensibilisent la communauté éducative pour prévenir et combattre le fléau du harcèlement. Un travail de fond, loin des projecteurs, qui donne des résultats. Retour sur la cérémonie 2023 du prix Non au harcèlement.

En mai 2023, 25 élèves de CE1 de l'école Massillargues en Avignon (classée REP+) ont fait un voyage express à Paris. Lauréats du concours national Non au harcèlement¹, ils étaient attendus à la Sorbonne pour se voir remettre leur prix des mains du ministre alors en exercice Pap Ndiaye. Un moment solennel pour ces élèves, un événement même. Il faut dire que leur vidéo baptisée « La rengaine contre le harcèlement » a touché au cœur le jury. Son pitch : sur l'air de la chanson « Lundi matin, l'empereur, sa femme et le p'tit prince », trois personnages (Colère, Tristesse et Solitude), illustrés par des dessins, intimident de manière répétée un quatrième personnage... Timide. « Le

premier travail a été d'expliquer à ces jeunes élèves ce qu'est une situation de harcèlement, explique Flavie Jullian, enseignante. Leur dire qu'un enfant qui en embête un autre dans la cour, ce n'est pas du harcèlement. À moins que cette situation ne se répète tous les jours... ».

Éveiller les consciences

Caractériser le harcèlement pour être capable de l'identifier, tel est donc l'intérêt d'un tel projet. Tout en rappelant quelques fondamentaux... « Les élèves ne réalisent pas toujours l'impact d'une moquerie ou d'un surnom désobligeant répétés chaque jour, remarque Nicolas Tagnard, enseignant. Parler du harcèlement, c'est conscientiser tout le monde. Pas seulement les victimes, mais aussi les potentiels "harceleurs" ou témoins de harcèle-

En mai 2023, 25 élèves de CE1 de l'école Massillargues en Avignon ont été reçus à la Sorbonne (photo de gauche) pour se voir remettre leur prix des mains du ministre Pap Ndiaye. Les élèves du lycée Jean Zay d'Orléans (ci-dessous) ont, eux, reçu le prix de la meilleure vidéo niveau lycée, avec une production intitulée « Ma différence ».



ment. » L'épilogue de la vidéo fait d'ailleurs la part belle au collectif. « À la fin de l'histoire imaginée par les enfants, ce n'est pas juste un élève qui dit "arrêtez de m'embêter", c'est toute l'école qui s'en saisit et qui dit stop », souligne l'enseignant. Entrée en 2022 dans le programme pHARE, l'école Massillargues a déjà organisé plusieurs temps forts autour du harcèlement. Mais pour Julie Balmès, sa directrice, toutes les actions de sensibilisation sont les bienvenues, notamment lorsqu'elles englobent toute la communauté éducative. « On a organisé, par exemple, un café des parents qui a attiré plus de monde que d'habitude, note-t-elle. Ça a été l'occasion de rappeler que la vigilance de tous est nécessaire. Notre message : si votre enfant subit des moqueries répétées ou s'il est lui-même l'auteur de moqueries, donnez l'alerte, n'attendez pas que la situation s'envenime... »

Quelqu'un à qui parler...

L'école primaire Les portes du Marais à Villedoux (académie de Poitiers) fait également partie des lauréats de l'édition 2023 du concours Non au harcèlement. Et elle aussi sensibilise tous azimuts. Sa vidéo « Ce n'est qu'un message », couronnée par

le prix spécial « Prévention du cyberharcèlement », a été réalisée en collaboration avec le périscolaire au sein de la maison des jeunes du village. « Onze élèves de CM2 et trois collégiens y ont participé », indique Agnès Moreau, directrice de l'école. Le film raconte l'histoire d'un petit garçon qui essuie les paroles désobligeantes et les messages injurieux sur les réseaux... Un calvaire qui démontre comment le harcèlement se poursuit et prend de l'ampleur en dehors de l'école.

Alors ici, à Villedoux, l'équipe se mobilise pour repérer les « signaux faibles » – un enfant isolé, agressé, insulté, etc. – pour ne pas en arriver là. Une salle « bien-être » a même été créée où les élèves peuvent venir s'épancher, livrer leurs préoccupations ou tenter de régler des conflits auprès d'un adulte formé à l'écoute bienveillante. « On accueille en moyenne 18 à 20 élèves chaque jour », note la directrice. Preuve que le besoin est réel et que la prévention est une voie à privilégier...

Au lycée Jean Zay d'Orléans, la réalisation de la vidéo « Ma différence » a mobilisé 37 élèves de la seconde à la terminale, dont les « ambassadeurs lycéens contre le harcèlement »⁽¹⁾. Leur choix a été d'illustrer le sujet via des portraits de jeunes gens

stigmatisés du fait de leur différence (une orientation sexuelle, une apparence physique, etc.). La puissance du texte et de la scénographie en font un objet percutant. Il a d'ailleurs lui aussi reçu un prix (meilleure vidéo niveau lycée) au concours national Non au harcèlement. « Il y a eu un grand travail d'écriture, confirme Sylvie Paponnet, conseillère principale d'éducation qui a piloté ce projet avec sa collègue Sandrine Leturcq, professeure documentaliste. De même que la mise en musique et le tournage ont nécessité une grande implication de la part des élèves. » « Ma différence » rejoint aujourd'hui la panoplie d'outils utilisés par l'établissement pour sensibiliser les élèves, afin de poursuivre et d'amplifier le travail. Car au lycée Jean Zay, la lutte contre le harcèlement est une priorité constante. En atteste cette nouveauté à la rentrée 2023 : « Sur une idée du proviseur, on a personnalisé la future couverture de notre carnet lycéen avec les numéros d'urgence, note la conseillère principale d'éducation. Notre objectif, c'est d'informer bien sûr, mais aussi d'outiller les élèves au maximum. »

(1) Dans la catégorie meilleure vidéo en école élémentaire.
(2) Des élèves volontaires qui reçoivent une formation d'une journée sur la question du harcèlement.

La méthode fonctionne dans 84 % des cas

Imaginée par le psychologue suédois Anatol Pikas, la méthode de la préoccupation partagée consiste **à rendre les harceleurs acteurs de la fin du harcèlement.** Les explications de Yannick Langlais, CPE au sein du collège Marracq à Bayonne.



Comment fonctionne la méthode de la préoccupation partagée ?

Yannick Langlais : Chaque enfant concerné par le harcèlement (harceleurs, témoins) est reçu individuellement par un adulte. L'entretien dure trois minutes maximum. Elle consiste d'abord à dire à l'enfant : "Je suis préoccupé par la situation de tel camarade (l'enfant harcelé), as-tu remarqué quelque chose de concernant ?" Si l'enfant répond oui, on lui demande ce qu'il serait prêt à faire pour l'aider. S'il fait une suggestion, l'adulte la reformule avec les mots de l'élève et lui donne rendez-vous la semaine suivante pour refaire un point et voir comment la situation a évolué. Si l'enfant répond non, l'adulte lui redit sa préoccupation et demande à l'élève d'observer la situation et de réfléchir à ce qu'il pourrait faire pour que la situation de son camarade s'améliore. On lui donne également rendez-vous la semaine suivante pour échanger sur ce qu'il a observé et sur ce qu'il a mis en place. Dans le même temps, la victime est reçue quasiment tous les jours pour savoir comment sa situation évolue.

Quels sont les résultats ?

Y.L. : Dans la très grande majorité des cas (84 % environ), le harcèlement s'arrête dans un temps très court (entre huit et quinze jours). Ces statistiques sont issues de différentes expériences menées par Jean-Pierre Bellon (professeur) et Bertrand Gardette (CPE), les deux précurseurs de la préoccupation partagée française, puisque ce sont eux qui ont amené la méthode Pikas, en France, en 2016. Ces chiffres se vérifient d'ailleurs sur le terrain : dans mon collège, nous atteignons effectivement ces résultats. Quant aux 16 % restants, il existe malheureusement des situations (la présence de troubles psychiatriques, par exemple, chez un enfant harcelé), où la méthode ne fonctionne pas.

Pourquoi la méthode est-elle aussi efficace selon vous ?

Y.L. : Elle fonctionne sur l'idée que le harcèlement procède d'un effet de groupe où les enfants s'imitent

les uns les autres pour faire du mal à « une cible ». En réindividualisant le groupe, on inverse le mécanisme : chacun porte désormais une action positive et entraîne chez les autres des comportements positifs. Cela permet aux harceleurs – qui sont souvent dépassés par la situation car pris dans un engrenage – de sortir du harcèlement « par le haut », puisque ce sont eux qui en ont l'initiative. En cela, la préoccupation partagée se distingue nettement de la méthode « à l'ancienne » qui se cristallise sur la sanction du groupe. Celle-ci a justement tendance à renforcer le harcèlement, car les remontrances des adultes (souvent proférées devant toute la classe) sont vécues comme une injustice et nourrissent un ressentiment vis-à-vis de l'enfant victime.

Quelles sont les conditions à réunir pour mettre en œuvre cette méthode ?

Y.L. : Cette méthode repose tout d'abord sur l'implication d'une équipe qui doit préalablement avoir été formée. Malheureusement, la formation est encore insuffisamment développée en France, c'est pourquoi il existe de grandes disparités entre les établissements, dont certains appliquent la méthode et d'autres pas du tout. L'autre condition est que chaque adulte impliqué soit convaincu de l'intérêt de cette méthode, qui est non jugeante et non blâmante. Dans notre culture française, on a tendance à mettre très rapidement des étiquettes sur les élèves. Pour schématiser : les harceleurs sont des méchants et les harcelés sont des faibles. En réalité, les choses sont beaucoup plus complexes que cela. En ce qui concerne les harceleurs, ils sont très loin des « terreurs » que l'on peut imaginer. Ce sont bien souvent des enfants gentils, bien élevés, qui, entraînés par le groupe, agissent d'une horrible manière. Quant aux victimes, penser qu'elles sont faibles est une erreur. Au contraire : elles sont fortes et courageuses. Malgré ce qu'elles subissent, elles reviennent au collège chaque jour. D'ailleurs, avec la méthode de la préoccupation partagée, elles retrouvent leur place dans le groupe et poursuivent leur scolarité sans changer d'établissement. Ça aussi, c'est une réussite.



Quels leviers éducatifs actionner ?

Plus le climat scolaire est apaisé, plus le risque de harcèlement se réduit. Encore faut-il actionner les bons leviers éducatifs. Tour d'horizon.

1. Aider les enfants à reconnaître leurs émotions

« Apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à reconnaître leurs émotions – distinguer la tristesse de la colère, l'agacement de la déception – aide à reconnaître les émotions chez les autres et favorise la capacité à se mettre à la place de l'autre », explique la pédopsychiatre Nicole Catheline. Un bon moyen de limiter les incompréhensions et, par là, les comportements problématiques.

2. S'interroger sur « le modèle » qu'on leur transmet

« Les enfants nous observent et nous imitent en permanence, note la pédopsychiatre. Ils se rendent bien compte que nous vivons dans une société où règnent un ordre social, une hiérarchie. Et c'est la raison pour

laquelle ils reproduisent ce schéma lorsqu'ils sont en groupe. Aussi, si le groupe des adultes dysfonctionne avec des rapports de domination exacerbés, des humiliations, un manque de respect, il y a un risque que les enfants reproduisent ces dysfonctionnements, sans que cela soit conscient. » Au contraire, s'ils observent une coopération, une solidarité, une entraide, il y a fort à parier que leurs propres relations y gagnent.

3. Accompagner les enfants harceleurs

Si prendre en charge les enfants victimes (et leur famille) est une nécessité, s'adresser aux parents d'enfants harceleurs est tout aussi crucial. « Un enfant harceleur est souvent un enfant en souffrance qui projette sur les autres son malaise en pensant que cela va régler son problème, note Nicole Catheline. Non seulement, ça ne le règle pas, mais ça lui attire des ennuis. Il faut donc pouvoir l'accompagner pour lui expliquer qu'il existe d'autres moyens de régler ses soucis et que s'en prendre aux autres n'est jamais source de soulagement. »

22 900 ambassadeurs collégiens ont été formés au repérage des situations de harcèlement en 2023-2024, contre 10 000 ambassadeurs en 2020.

FAQ DES PARENTS

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE EST-IL CONSIDÉRÉ COMME UN DÉLIT AUX YEUX DE LA LOI ?

Oui, depuis le 3 mars 2022 et la publication au *Journal officiel* de la loi Balanant (du nom d'un député Modem du Finistère), qui fait du harcèlement scolaire un délit pénal. Celui-ci peut être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

EXISTE-T-IL UNE DÉFINITION INTERNATIONALEMENT RECONNUE DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

Non, pour l'heure, il n'existe pas de définition commune à tous les pays, ce qui rend compliqué le travail de recension des cas. Néanmoins, le titulaire de la Chaire Unesco sur la lutte contre le harcèlement à l'école – l'Irlandais James O'Higgins Norman – travaille aujourd'hui sur une définition « universelle ».

QUE PRÉVOIT L'ÉDUCATION NATIONALE EN TERMES DE PRÉVENTION ?

Le programme pHARe prévoit dix heures par an et par niveau consacrées à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales (savoir communiquer, développer son empathie, savoir prendre une décision ou résoudre un problème, etc.). D'autres temps forts jalonnent aussi l'année scolaire, comme la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école organisée chaque année au mois de novembre. Les chefs d'établissement ont par ailleurs reçu l'instruction de signaler les faits préoccupants au procureur sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.



Les élèves, acteurs du changement

Le prix Non au harcèlement a pour objectif de donner la parole aux écoliers, collégiens et lycéens. À travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, les élèves deviennent acteurs du changement en proposant des solutions pour lutter contre ce phénomène.



Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau collège. Lauréat 2024 : Collège Henri Longchambon, Lyon, académie de Lyon - "Les harceleurs font la pluie, nous, le beau temps" Mention "coup de cœur des élèves".

Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau lycée. Lauréat 2024 : Lycée Polyvalent, Saint-Georges, académie de Guyane - "Plus jamais sur la touche".



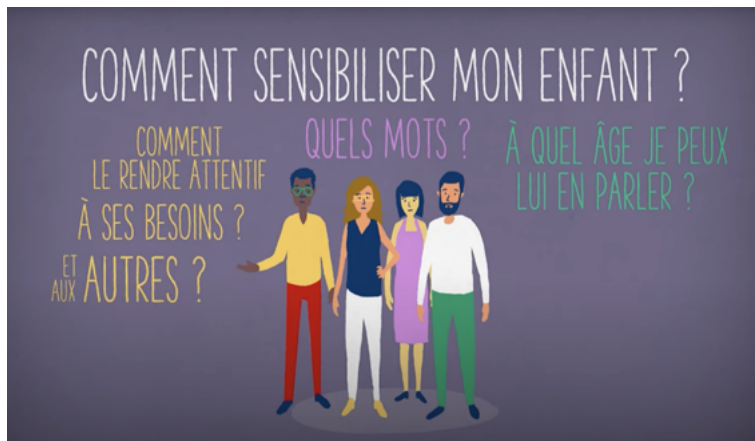
Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire. Lauréat 2024 : École primaire publique du Bourg, Urrugne, académie de Bordeaux - "Face au harcèlement, ouvre tes sens !"

Plus de 150 000 élèves ont participé à l'édition 2024 du concours Non au harcèlement, proposant plus de 4 000 productions. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le mercredi 29 mai 2024 au Palais de l'Élysée, en présence du président de la République. Parmi les lauréats, 25 élèves du collège Anne Frank de Grande-Synthe ont remporté le prix de la meilleure vidéo, niveau collège, grâce à un clip musical mêlant rap et sensibilisation. Le film, réalisé par les 6^e et les 5^e de la chorale et du club cinéma, est construit en deux plans séquences. Dans le premier, un élève, mine blafarde, traverse l'établissement scolaire et subit le harcèlement quotidien d'autres camarades, grimés en clowns tristes, visages blancs et traits noirs sur les yeux. Le texte du refrain reste en tête : « Racketter, humilier, discriminer, c'est non ». Dans le deuxième plan séquence, l'élève a retrouvé le sourire, est content d'arriver au collège. Il croise des amis, et les solutions prennent leur place dans la chanson : « S'opposer, relever et protéger, c'est oui. En parler, rassurer, accompagner, c'est oui. Signaler, alerter et appeler, c'est oui ». Une approche positive qui a fait mouche auprès du jury.



POUR ALLER PLUS LOIN

Internet Revoir la cérémonie en replay sur elysee.fr et découvrir l'ensemble des lauréats sur education.gouv.fr



Les initiatives de la FCPE, depuis longtemps engagée

La FCPE informe les parents et leur donne des clés pour comprendre, repérer et agir : nationalement, mais aussi localement.

1. Cinq vidéos à diffuser sans modération

En 2017, la FCPE s'est associée à la MAE et Tralalere pour réaliser cinq vidéos d'environ deux minutes sur le harcèlement scolaire à l'intention des parents. Comment sensibiliser son enfant ? Comment détecter une situation de harcèlement ? Comment lui en parler ? Comment y mettre fin ? Comment agir contre le cyberharcèlement ? Dans chaque animation, des pistes de réponses sont proposées. Retrouvez-les [sur la chaîne Youtube](#) « Parents, parlons-en ».

2. Un padlet mis à jour régulièrement

En 2021, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, la FCPE a mis en ligne un padlet intitulé "En finir avec le harcèlement" pour compiler de nombreuses ressources utiles pour amorcer le dialogue en famille. Une version qui a été enrichie chaque année depuis.

3. Un webinaire avec nos partenaires

Le 9 octobre 2023, la FCPE a organisé un webinaire gratuit intitulé "Harcèlement : des solutions existent !",

disponible en replay sur vimeo.com/fcpe. Marc Pelletier, sous-directeur de l'action éducative (DGESCO), y présente le programme pHARE et explique comment les représentants de parents d'élèves peuvent contribuer à la lutte contre le harcèlement dans les instances de participation. David Brée, de la Ligue de l'enseignement de Paris, détaille la méthode Fri For Mobber (qui signifie "libéré du harcèlement" en danois), dont l'objectif est de développer les compétences psychosociales et le vivre-ensemble afin de prévenir les situations de harcèlement scolaire chez les enfants. Enfin, Brigitte Cervoni, inspectrice de l'Éducation nationale à Paris, présente des exemples concrets de mise en œuvre et les premiers résultats obtenus.

4. Des actions partout en France

Tout au long de l'année scolaire, les représentants de parents FCPE organisent des événements pour sensibiliser au harcèlement scolaire. La FCPE des Bouches-du-Rhône a lancé en novembre 2023 une application dédiée. Elle propose des informations, une liste de bonnes pratiques, des textes de loi, mais aussi une catégorie "je suis victime/témoïn". Le 6 février 2024, la FCPE Martinique a invité les parents à un webinaire en ligne, animé par l'association "JM Jade est une étoile dans la nuit". Le 17 février, la FCPE du Bas-Rhin a, elle, organisé une table ronde dédiée, "Enfants et parents face au harcèlement scolaire", à l'occasion de son congrès annuel.

UNE INTERVIEW

<< L'institution doit travailler sur le climat scolaire. Les injustices, le flou, les dysfonctionnements, instaurent un cadre défectueux. Les élèves n'ont plus confiance et se démènent comme ils peuvent. C'est la loi du plus fort qui s'installe et corrélativement des situations de harcèlement. >>

— STÉPHANIE RUBI, professeure en sciences de l'éducation

Interview à retrouver sur notre site internet fcpe.asso.fr

DES NUMÉROS

400 référents harcèlement sont répartis sur le territoire pour traiter les situations de harcèlement. Les référents harcèlement sont des interlocuteurs privilégiés des familles qu'ils accompagnent jusqu'à la résolution des situations.

Retrouver les numéros académiques de signalement sur education.gouv.fr/non-au-harcèlement/

Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement.

NON AU HARCÈLEMENT

Plateforme nationale pour les victimes de harcèlement :
Service et appel gratuits





Inès, 12 ans
12kg sur le dos

Parents

FCPE,

le pouvoir

d'agir

La FCPE, ce sont des parents qui organisent nationalement des pesées des cartables pour la santé des élèves.

Il y a mille raisons de nous rejoindre. Et chacune a son importance.



Adhérez !

